



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2014
Français
Original : anglais

Session 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Pragya, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



Déclaration

Malgré un élan salubre vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au cours des neuf dernières années, les déceptions et les lacunes indiquent les domaines qui doivent faire l'objet d'une attention particulière après 2015.

Généralement, les groupes négligés et exclus sur les plans social, économique et géographique ne profitent pas des avantages du développement. Les inégalités s'accroissent et le mécontentement qui couve contribue à la violence et aux conflits, ce qui à son tour met en péril les acquis obtenus. Ces inégalités étant souvent dues à des structures politiques locales, il est essentiel d'adopter une approche fondée sur les droits et un programme global au sein des nations après 2015.

Il est de plus en plus évident qu'en s'en concentrant uniquement sur le renforcement de l'accès aux services pour l'éducation, la santé et les moyens de subsistance, la plupart des pays en développement ont amoindri la qualité de ces services, réduisant ainsi considérablement leur véritable valeur. Le renforcement de la qualité des services doit donc être une priorité après 2015.

Le monde a été confronté à d'autres problèmes généraux (crises financière et alimentaire) qui ont eu des effets disproportionnés sur les pays en développement et les populations défavorisées. Ces problèmes compromettent, voire réduisent à néant les progrès réalisés, révélant la fragilité de ces acquis et la nécessité de renforcer les conditions de base afin d'améliorer la résilience. Après 2015, les gouvernements doivent s'attaquer à ces problèmes et garantir la pérennité des acquis en matière de développement.

Les gouvernements nationaux dans les pays en développement sont paralysés par une mauvaise gouvernance et une instabilité politique et limités par de mauvaises conditions de base, des ressources insuffisantes et des engagements non tenus dans le cadre de la coopération pour le développement. À l'avenir, les partenaires de la coopération devront investir dans le soutien aux nations en développement pour améliorer les conditions de base, s'occuper des populations négligées en marge de la société, renforcer les gouvernements locaux et créer un environnement propice au respect des droits.

Des efforts concertés seront nécessaires au cours des 12 prochains mois pour garantir la continuité entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. L'accent devra être mis sur l'établissement de mécanismes garantissant l'absence de régression en matière de progrès réalisés et sur l'élaboration de politiques et de programmes permettant de remédier aux lacunes identifiées et de faire face aux problèmes émergents. La coopération pour le développement sera essentielle pour permettre aux gouvernements nationaux d'établir leur programme pour l'après 2015 en mettant l'accent sur les problèmes existants et émergents et les populations négligées, tout en améliorant les conditions de base et la gouvernance globale.

Après 2015, les partenariats mondiaux devront accorder un degré de priorité élevé aux zones fragiles et sujettes aux conflits ainsi qu'aux populations exclues et vulnérables afin de corriger les erreurs du passé et garantir un maximum d'acquis en matière de développement dans la prochaine phase. En outre, des efforts concertés seront nécessaires pour mobiliser les jeunes et les femmes, qui ont le plus fort

potentiel pour obtenir des acquis sur le long terme et en profondeur, et renforcer les capacités humaines et institutionnelles, ce qui contribuera à favoriser et soutenir le développement. L'établissement d'une société de l'information et d'un cadre juridique efficace, en particulier dans les États fragiles et affectés par une instabilité politique, donnerait aux populations les moyens d'agir, en leur permettant de se faire entendre et d'exiger le respect de leurs droits, et donc de renforcer la responsabilité des gouvernements et des mécanismes de développement.

La coopération pour le développement après 2015 doit renforcer les relations, tout en reconnaissant les responsabilités et le potentiel des autres acteurs et institutions du développement. Nous encourageons l'établissement de relations Sud-Sud visant au partage et à l'aide au développement, les partenariats public-privé visant à un secteur privé responsable, et les collaborations gouvernement-société civile pour des politiques et programmes nationaux efficaces. Nous espérons qu'après 2015 nous serons capables de préserver les acquis obtenus, d'éviter tout perte de vitesse ou érosion des progrès réalisés et de nous orienter vers un développement équitable et global.
